



VILLE D'HULLUCH

Compte-rendu du Conseil municipal du 13 octobre 2020 (affiché en application de l'article L2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil municipal a été effectuée le 6 octobre 2020 à 18h30.

PRESENTS : KUCHCINSKI André, DUFOUR Violette, PINHEIRO Hervé, PECQUEUX Évelyne, DALLE Philippe, VERCLEYEN Laurence, FLAMENT Jean-Pierre, FAVIER Anita, FEVRIER Stéphane, HERFAUT Corinne, LESTOQUOY Fabien, ROGER Sylvana, KOZAK Éric, BOUILLET Maud, DECOCQ Patrick, LEGRIN Alain, MALOLEPSZY Stéphanie, BÉCU Kévin, GUILBERT Virginie, DELRUE Isabelle, KOZAK Joseph

ABSENTS : DUFOUR Marjorie, ROUSSEL Michel absents excusés

Secrétaire : Mme V. Guilbert a été élue secrétaire

I. Délibérations.

1) Rétrocession des voiries et réseaux divers – Rue Guynemer

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'acquisition à titre gratuit par la commune, en vue de son classement dans le domaine public communal auprès de Maisons & Cités, des voiries et réseaux divers de la rue Guynemer ;
- De décider que les frais de notaires seront à la charge de Maisons & Cités ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents en ce sens.

2) Rétrocession des voiries et réseaux divers – Résidence de l'Yser – rue de Nieuport

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'acquisition à titre gratuit par la commune, en vue de son classement dans le domaine public communal auprès de SIA Habitat, après division parcellaire des espaces verts ;
- De décider que les frais de géomètres et de notaires seront à la charge de SIA Habitat ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents en ce sens.

3) Cession de logements locatifs sociaux (LLS) – Avis du Conseil municipal

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à la cession par la SIA Habitat de 25 logements locatifs sociaux situés rue de Nieuport, sous réserve qu'une clause soit insérée à l'acte de vente en vue de maintenir les devant de jardins en l'état et ne permettre aucune modification de l'aspect extérieur de la façade avant de la construction.

4) Cession de logement locatif social (LLS) 22 rue d'Hardelot – Avis du Conseil municipal

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à la cession par la SA HLM Maisons & Cités d'un logement locatif social situé au 22, rue d'Hardelot.

5) Renouvellement de la convention avec la Communauté d'agglomération de Lens Liévin (CALL) pour la mise en oeuvre de la réforme « anti-endommagement des réseaux »

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de biens (Pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux) ainsi que les éventuels avenants.
- De prendre acte que le remboursement des frais de fonctionnement du service s'effectuera par l'émission de titres de recettes à l'encontre de la commune, sur la base du contrat de service rattaché.

6) Adhésion au dispositif « pass numériques » et signature d'une convention avec la CALL

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'adhérer au dispositif « Pass numériques » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention ainsi que les éventuels avenants.

7) Adhésion au groupement de commandes – Achat de masques, solutions hydroalcooliques

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De prendre acte de la constitution du groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et les communes portant sur l'achat, pendant la période de confinement, de masques alternatifs et de solution hydroalcoolique,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée afin de permettre à la CALL de procéder au recouvrement des sommes qu'elle a avancées pour répondre aux besoins des communes.

8) Constitution d'un groupement de commandes portant sur l'archivage papier et numérique

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De décider la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN et les communes volontaires, pour la gestion des archives papiers et numériques ;
- De prendre acte de la convention constitutive du groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée et de signer tous documents en ce sens.

9) Modification de la délibération DEL_2020_08 relative à la détermination des indemnités de fonction allouées aux élus

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De dire que l'indemnité du maire et des adjoints sera automatiquement calculée en fonction de l'indice maximal ;
- Indemnités d'adjoint siégeant au Conseil communautaire, appliquées au taux de 15.25 % de l'indice maximal (article L 2123-24 du CGCT).

10) Budget municipal – Décision modificative n°1

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications comme suit :

Section de fonctionnement							
Recettes				Dépenses			
Chap	Art	Objet	Montant	Chap	Art	Objet	Montant
75	752	Revenus des immeubles	- 1000 €	67	6718	Charges exceptionnelles	+ 1000 €
014	7391172	Dégrèvement taxe habitation sur logements vacants	+1000 €	10	60631	Fournitures d'entretien	-1000 €
Total			0 €	Total			0 €

11) Cession d'une partie de la parcelle AE 197 à Mme Meersseman

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De décider, la cession au profit de Mme Meersseman, d'une partie de la parcelle AE 197(p), représentant une superficie d'environ 103 m² sous réserve de bornage, pour un montant de 1 236 € ;
- De dire que les frais de géomètre et de notaires seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'inscrire la recette correspondante au budget.

II. Points divers

1. Décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 (article L 2122-22 CGCT) :

Référence	Objet	Date	Montant
2020-06	DAJAC	10/07/20	23 935 € HT

	Acquisition et maintenance de défibrillateurs pour les bâtiments municipaux (contrat 5 ans)		
2020-07	API Signature d'un avenant – Prolongation du contrat de restauration scolaire	20/07/20	-
2020-08	Ville d'Hulluch Création d'un tarif « vacances apprenantes » et approbation du plan de financement du séjour	31/07/20	4 226 € TTC
2020-09	Ville d'Harnes Signature d'une convention d'utilisation de la piscine	31/07/20	-
2020-10	GROUPAMA Acceptation d'indemnité d'assurances	15/09/20	2 338.67 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

André KUHCINSKI

Maire d'Hulluch